

L'emploi en sociologie et en anthropologie

Claude Bariteau

Voilà un thème qui attire l'attention depuis les années 80, notamment depuis que l'emploi de ces diplômés a baissé dans les divers organismes gouvernementaux et que les entreprises sont demeurées peu ouvertes à prendre la relève.

De fait, depuis les années 80, on a assisté à une performance plutôt négative en termes d'emploi, ce qui a incité divers organismes (la Fédération des Cégeps, le ministère de l'Enseignement supérieur) à présenter ces disciplines comme des voies perdantes, du moins au baccalauréat.

Il n'en fallait pas plus pour provoquer une chute dans la fréquentation des programmes et pour inciter les étudiants comme les professeurs à penser à des réformes afin de parfaire la clientèle en vue d'une meilleure "adaptabilité" au marché du travail. Avant d'avancer quelques éléments de réflexion en ce sens, certaines données récentes méritent d'être mises de l'avant et contextualisées.

1. Les taux de placement des bacheliers et bachelères en sociologie et en anthropologie de 1985

Le rapport Audet indique que les bacheliers en sociologie et en anthropologie ont respectivement des taux de placement de 86% et de 82,2% et des taux de placement relié (emploi associé à la discipline) de 29,8% et de 24,6%.

Ces taux, comparés aux autres disciplines des sciences sociales académiques, ne présentent pas un écart majeur, exception faite pour le taux de placement non relié en sciences politiques. On peut faire un constat analogue en les comparant avec les taux des disciplines des sciences humaines et des lettres. Dans certains cas, la sociologie et l'anthropologie ressortent mieux que certaines disciplines académiques. C'est le cas lorsqu'on les compare à l'histoire et à la philosophie.

Si l'on regarde ces disciplines par rapport à l'ensemble des disciplines des sciences sociales, celles-ci comprenant des disciplines professionnelles et académiques, il ressort que les taux de placement relié de la sociologie et de l'anthropologie au baccalauréat sont loin de la moyenne, celle-ci étant de 45,3% en 1987. Ce pourcentage est stable depuis 1982.

Depuis 1980, à l'exception des données de 1984, tous ces pourcentages sont demeurés stables. Il s'agirait en quelque sorte d'une caractéristique particulière aux disciplines des sciences sociales et humaines.

2. La situation des détenteurs et détentrices d'une maîtrise

Ce qui a cours au baccalauréat a-t-il cours à la maîtrise? Le rapport Audet contient des données qui invitent à penser que nous sommes dans des univers totalement différents.

Divers points majeurs ressortent clairement. À la maîtrise, le taux de chômage est de 14% en anthropologie et de 3% en sociologie. Ce dernier taux est loin de celui noté au baccalauréat. En anthropologie, le taux de 14% est associé au chômage des femmes.

Si on utilise comme indicateur le taux de placement relié, on note un renversement majeur par rapport au baccalauréat. En anthropologie, ce taux est de 79% alors qu'il est de 78% en sociologie. Ces deux taux sont même légèrement plus élevés que celui associé à l'ensemble des disciplines des sciences sociales, soit 76,4%.

À la maîtrise, l'emploi relié rejoint donc ce qui a cours ailleurs. Mieux, les salaires sont équivalents.

Il y a cependant des différences dans les emplois occupés par les sociologues et les anthropologues. Ces derniers se retrouvent surtout dans l'enseignement et les services sociaux tandis que les sociologues ont fait une percée dans les services fournis aux entreprises tout en occupant le champ de l'enseignement et des services sociaux. À l'intérieur de ces secteurs, les anthropologues sont associés à des tâches de direction dans 38,5% des cas comparativement à 10,7% pour les sociologues.

3. Essai de mise en contexte

Ces données sont-elles propres au Québec? Il est difficile de répondre à cette question car il n'y a pas d'étude analogue concernant l'anthropologie et la sociologie pour les diverses provinces canadiennes. C'est à ce constat auquel sont arrivés les auteurs de l'Étude sectorielle en sciences sociales. Aussi,

ont-ils dû se rabattre sur des analyses plus générales traitant du secteur des sciences sociales dans son ensemble.

Ils ont alors constaté qu'en Ontario, les diplômés et diplômées en sciences sociales sont trois fois plus nombreux qu'au Québec et se retrouvent surtout dans les disciplines académiques. Ces diplômés et diplômées considèrent qu'il y a une correspondance de 74% entre leur formation et l'emploi qu'ils occupent. Le taux de satisfaction de ces derniers est aussi plus élevé que celui observé au Québec. De fait, ce sont surtout les étudiants et les étudiantes du Québec qui trouvent que leur formation ne les prépare pas adéquatement au marché du travail.

Cette formation faut-il le rappeler, est beaucoup plus spécialisée au Québec que celle que reçoivent les étudiants et les étudiantes en Ontario au baccalauréat et minimiserait la maîtrise d'habiletés diverses dont l'écriture, l'analyse et l'emploi de langages qui ouvrent la porte à des emplois selon les employeurs.

Éléments de réflexion

Ces données comme les remarques précédentes incitent à réfléchir sur les objectifs de formation des divers cycles universitaires.

Doit-on maintenir le statu quo ou mettre de l'avant une approche nouvelle? À mon avis, la situation actuelle invite à penser dans l'optique d'une approche nouvelle. Celle-ci devra se développer autour d'une philosophie visant à rendre la formation au baccalauréat beaucoup moins spécialisée qu'elle ne l'est présentement et ce, en liaison avec les cégeps, mais aussi autour d'une philosophie valorisant la maîtrise et le doctorat comme diplôme professionnel.

Si une telle philosophie prévalait, les étudiants et les étudiantes comme les employeurs recevraient un message clair. Ce n'est pas du tout le cas présentement et c'est ce qui génère de faux espoirs et des insatisfactions.

L'ACSALF se penche sur cette question. Nous y reviendrons. ■

Claude Bariteau,
Vice-président